



DECLARATION LIMINAIRE
CAPL N° 2 du 2 juillet 2012
MUTATIONS B de la F.G.P

Monsieur le président,

Les mouvements d'affectation se trouvent aujourd'hui très largement impactés par la politique d'austérité du non remplacement de deux départs à la retraite sur trois. Si les effectifs de la catégorie B ne connaissent pas de diminution globale comme la catégorie C ; faute de recrutement suffisant de contrôleurs, les statistiques affichent pourtant une situation nettement déficitaire.

Dans notre département, ce déficit est de -9,4 contrôleurs au 1^{er} septembre 2012. Les vacances d'emplois qui anticipent très souvent les futures suppressions d'emplois, ne font qu'aggraver la situation des effectifs dans notre réseau. Nos services, en sous effectif chronique, n'ont même plus les moyens de faire face aux charges de travail toujours en augmentation, et ce malgré les nouvelles applications informatiques.

L'équilibre charges/emplois étant rompu, de nombreuses demandes de mutations formulées au niveau local risquent d'être insatisfaites.

Nous siégeons aujourd'hui pour garantir les droits des agents à mutation pour convenance personnelle. La CGT FP 27 s'oppose fermement à tout type de mobilité forcée et réaffirme son opposition aux postes à profil et soumis à avis.

La CGT revendique le maintien d'un mouvement spécifique sur postes comptables. En effet, l'implantation des trésoreries en milieu rural, représente un enjeu vital pour le service public de proximité. De nombreuses trésoreries sont menacées à moyen terme de fermeture (ex : Montfort S/Risle et Thiberville). Où en est la demande de classement en poste spécifique de la Trésorerie de Thiberville ?

A l'identique des pratiques existantes dans l'ex filière fiscale, la CGT FP 27 renouvelle sa demande d'obtention d'un projet d'affectation établi par la direction locale avant la tenue de la CAPL, ainsi que la communication des fiches de vœux des agents (comme le font de nombreuses DDFIP).

Ces mouvements d'affectations locales qui relèvent exclusivement de votre responsabilité, auraient pu être abordés de la même manière.

La CGT FP 27 rejette catégoriquement la co-gestion proposée. Notre rôle en tant que CAPistes consiste à appuyer les demandes des agents tout en garantissant une équité dans le traitement des fiches de vœux et non à la confection du mouvement.

La CGT demande à nouveau à la direction d'affiner les emplois implantés et les effectifs réels, ainsi que les détachements, service par service au sein de notre DDFIP (GRH, France domaine, ERD,...) et par catégories.

La CGT FP 27 exige des affectations précises au sein de notre direction. L'année dernière, et pour la première fois, les agents de l'ex filière fiscale se sont vus attribuer des affectations généralistes issus de la CAPN, en faisant porter la responsabilité de l'affectation locale aux Chefs de Services. La CGT FP 27 condamne cette méthode, qui ne garantit pas un traitement équitable pour tous.

Selon la CGT FP 27, tous les postes vacants doivent être pourvus, et pour cela la Direction Générale doit adapter le volume d'emplois aux départs programmés.

La CGT FP 27 rappelle son opposition sur le principe de compenser des agents d'une catégorie par une autre (formation initiale, doctrine d'emplois et salaires différents...). Elle estime qu'un mouvement de mutation doit être à l'équilibre à l'issue de chaque CAPL. La CGT dénonce la méthode de la direction qui consiste à faire purement et simplement un calcul arithmétique entre les différentes catégories d'agents présents sur les sites.

La CGT déplore la diminution des droits syndicaux accordés aux CAPistes pour les préparations, et les comptes rendus (1,5 jours au total hors délai de route), d'autant plus si la direction ne communique pas de projet de mouvement ! Nous pensons que les autorisations d'absence accordées pour les travaux des CAPL ne doivent pas être sous-estimées. Le travail des élus en dépend. Celles-ci doivent être évaluées en fonction de la nature des CAPL, du nombre et de la complexité des dossiers à traiter.

C'est pourquoi, les élus s'abstiendront sur ce projet, tout en se déclarant bien entendu favorable aux nouvelles affectations accordées aux agents.

La CGT FP 27 demande qu'un vote global soit réalisé sur ce mouvement, et non sur chaque demande de mutation. Nous refuserons de voter au cas par cas.

Les élus en CAPL